



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 7 décembre 2022

Délibération n° 2022 - 96

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	27	2	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

Le 7 décembre 2022 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 1 décembre 2022 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDT — M. Francis DEFRAVOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M. Jean-François PERON — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Corinne TANGUY donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Sylvie BELLAVOINE.

OBJET : COLLECTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SIETREM – EXERCICE 2021

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

VU le décret 2005-236 du 14 mars 2005 spécifiant les règles relatives au contenu du rapport annuel élaboré par les délégués de service public ;

VU le rapport annuel d'activités 2021 du SIETREM,

VU le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Etablissement public territorial pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Etablissement public territorial pour l'année 2021 a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 10 octobre 2022 qui a rendu un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Établissement public territorial pour l'année 2021 ainsi que du rapport annuel d'activités du SIETREM pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 12 décembre 2022

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

